

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL

N° DE_2023_015

Membres en exercice : 18

Présents : 14 Votants : 16

Nombre de votes « Pour » : 16 « Contre » : 0

Abstentions : 0

Le dix-sept mars deux mille vingt-trois, le Conseil Syndical du Syndicat Mixte des Eaux du Causse de Martel et de la Vallée de la Dordogne, dûment convoqué s'est réuni Salle des Fêtes de BALADOU sous la Présidence de Jean Luc LABORIE, Président du SMECMVD.

PRESENTS : Jean Luc LABORIE, Jacques BOULONNE, Jean DELVERT, Jean Vincent FEIX, Alain LALBIAT, Guy FLOIRAC, Arnaud RICOU, Christian DAURAT, Olivier VITRAC, Guy MISPOULET, Philippe CASTANET, Serge ROCHA, Guy GIMEL, Alexandre BARROUILHET

Représentés : Didier DELBREIL par Philippe CASTANET, Michel LEVET par Guy MISPOULET

ABSENTS / EXCUSES : Gabrielle COLLIGNON Annie CAVIER

Secrétaire de séance : Jean DELVERT

Date de la convocation : 09/03/2023

Objet : Réalimentation Causse de MARTEL – Mission de coordination S.P.S

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre du projet de réalimentation, il est nécessaire de désigner un coordonnateur de Sécurité et Protection de la Santé (SPS) qui assurera les missions suivantes :

- en phase de conception : plan général de coordination, le dossier des interventions ultérieures des ouvrages, ouverture du registre journal de la coordination, sujétions pour l'utilisation des protections collectives, des accès provisoires, des installations électriques ...

- en phase de réalisation : coordination des entreprises sur le chantier, adaptation du plan général de coordinations, veille à l'application des mesures de coordinations, inspections du chantier et mise à jour du registre journal et du dossier des interventions ultérieurs des ouvrages

Une consultation a été lancée le 21 Février 2023 auprès de VERITAS et PRESENTS. La remise des offres est fixée le 13 Mars 2023 à 12 Heures.

Monsieur le Président présente l'analyse des offres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical à l'unanimité des membres présents et représentés :

- accepte la proposition de PRESENTS pour un montant de 30 435.00 € H.T.
- mandate et autorise Monsieur le Président pour signer tous documents et accomplir toutes les démarches nécessaires à l'aboutissement de ce projet.

« DELAIS ET VOIES DE RECOURS : la présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télérecours (accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de sa notification et publication

Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M le Président par courrier (46600 MARTEL). Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux).

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme

Le Président,
Jean Luc LABORIE

Le Secrétaire de séance,

Jean DELVERT

Rendu exécutoire le :

Transmis en Sous-Prefecture le :

Publiée :

